



Samedi 17 mai 2026

Journée internationale de lutte contre les LGBT+phobies

La première journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie ou IDAHO (International Day Against Homophobia, devenue ensuite IDAHBIT) s'est déroulée le 17 mai 2005 à l'initiative de l'intellectuel martiniquais Louis-Geroges Tin, pour célébrer la décision de l'OMS de retirer l'homosexualité de la liste des maladies mentales le 17 mai 1990.

Cette journée rassemble les revendications mondiales des diversités sexuelles et de genre, de lutte contre les discriminations et l'accès à de nouveaux droits. Cette année, le mot d'ordre est « Au cœur de la démocratie » et l'enjeu que la France soutienne la résolution d'une dépenalisation mondiale de l'homosexualité.

A l'échelle européenne, une initiative citoyenne vise à interdire les pratiques de conversions, à sanctionner les auteurs et reconnaître les victimes. Qualifiées d'actes de torture par les Nations Unies, ces pratiques dégradantes et inhumaines ont des incidences multiples y compris en ce qui concerne l'accès et le maintien dans l'emploi des salarié-es.

En France, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) a récemment pointé les nombreuses insuffisances du Plan gouvernemental « *pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2023-2026* » : seules 20% des mesures sont pleinement mises en œuvre ; l'absence de dispositifs pour l'asile des personnes LGBTI+ ; le manque de mesures favorisant la mise en œuvre des séances d'EVAR/EVARS ; l'invisibilisation des personnes lesbiennes, bisexuelles et pansexuelles ; la dégradation des relations entre l'Etat et les associations ; une prise en compte insuffisante de la situation des personnes intersexes ; et la faiblesse des mesures visant à combattre la haine et les discriminations à l'encontre des personnes trans.

La signature par le gouvernement d'une charte d'engagement visant à freiner les guet-apens homophobes intervenue après l'avis de la CNCDH est non seulement insuffisante, mais s'avère en plus dangereuse pour les personnes concernées. Elle prévoit notamment la conservation et la transmission éventuelle de conversations aux forces de l'ordre, y compris après la « suppression des profils ».

Or, il y a urgence à agir. Une enquête réalisée en janvier et février par l'IFOP pour l'Autre Cercle, constate une nette augmentation dans les entreprises des discriminations et agressions à l'encontre des salarié-es LGBTQIA+, ou encore des malaises des salarié-es non concerné-es vis-à-vis d'un coming out.

La prévention des discriminations LGBTQIA+ ne peut se limiter à des actions de sensibilisation et de formation. Elle nécessite des moyens supplémentaires pour les organisations syndicales qui constituent souvent le premier point d'appui des salarié-es et agent-es victimes de discriminations, un renforcement des obligations des employeur-ses ainsi que l'amélioration de l'accès aux droits, ou encore d'intégrer la prévention des discriminations et violences LGBTphobes dans les politiques de prévention des risques psychosociaux et dans les démarches de santé au travail.

Présente dans de nombreuses entreprises et établissements, et sur les bassins de vie, la CGT constitue un rempart contre les discriminations, y compris celles visant les personnes LGBTQIA+.

Le 17 mai 2026, la CGT appelle l'ensemble les syndicats et syndiqué-es à organiser des temps d'échanges et de débat avec les salarié-es et agent-es, à porter les revendications CGT pour l'égalité au travail et refuser la haine anti-LGBTQIA+.

Montreuil, le 5 mai 2026